

054.1
P489
1867
92
C. S. P.

COMPUT ECCLESIASTIQUE.

Lettre Dominicale	F.
Epacte	25.
Nombre d'Or	6.
Cycle Solaire	28.
Indiction Romaine	10.
Période Julienne	6580.

JEUNES D'OBLIGATION.

Les jours des Quatre-temps. Le Carême tout entier, les Dimanches exceptés. Les Mercredis et Vendredis de l'Avent. Les Vigiles de Noël, de la Pentecôte, des apôtres St. Pierre et St. Paul, de l'Assomption et de la Toussaint.

JOURS D'ABSTINENCE.

Tous les Vendredis de l'année. Les jours des Vigiles où l'on observe le jeûne. Les jours des Quatre-Temps. Le Mercredi des Cendres et les trois jours suivants. Les Mercredis, Vendredis et Samedis des cinq premières semaines du Carême. Les Mercredis et Vendredis de l'Avent. Le Dimanche des Rameaux et les six jours de la Semaine Sainte.

TEMPS OU LA CÉLÉBRATION DES MARIAGES N'EST PAS PERMISE.

La célébration des Mariages est défendue depuis le premier Dimanche de l'Avent jusqu'à l'Épiphanie inclusivement, et depuis le Mercredi des Cendres jusqu'au Dimanche de la Quasimodo, inclusivement.

QUATRE-TEMPS.

- Du Printemps.....les 13, 15 et 16 mars.
- De l'Été.....les 12, 14 et 15 juin.
- De l'Automne.....les 18, 20, 21 septembre.
- De l'Hiver.....les 18, 20, 21 décembre.

Il y a
Lune.
I. Le
Québec.
II. Le
bec, con
ler c
ler c
Millie
Dern
Dern
Gr
III. L
Québec.
IV. L
à Québe
ler c
ler c
Millie
Dern
Dern
Gr
OR
Si la
tier, da
entre l'
Temps
vent ne
heures
fréquent
en hive
tin, Pl
heures
Été; Te
et dix
froide si